

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 12 décembre 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 :	Madame Manon Lacroix;
Siège #3 :	Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 :	Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 :	Madame Diane Pineault;
Siège #6 :	Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents

Résolution 2017-12-513

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement 12 décembre 2017 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
 1. Informations et suivis du maire :
 - a) Réunion service de développement de la MRC;
 2. Déclarations des intérêts pécuniaires – Dépôt;
5. Dépôt de documents :
 1. Versements de la compensation 2017 pour la collecte sélective des matières recyclables;
 2. Monsieur Rémi Massé, député fédéral – Questionnaire de consultations prébudgétaires 2018;
 3. Pesca Environnement – Félicitations;
 4. Tournoi de golf Sébastien Caron – Résultats 10^e édition;
 5. Occupation et vitalité des territoires 2018-2022;
 6. MRC de La Matapédia – Quote-part piscine;
 7. Hydro-Québec – Luminaires au DEL;

8. Dons de vêtements et de jouets;
 9. Entreprise R. Bouchard Auto;
 10. Madame Ginette Vaillancourt – Accumulation d'eau;
6. Demandes d'appui :
 1. Local de catéchèse;
 2. Comité de développement socio-économique de Sayabec;
 7. Invitations :
 1. Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche :
 - a) Rencontre Plan directeur de l'eau;
 - b) Rés'Alliance;
 8. Urbanisme :
 1. Rencontre annuel avec monsieur Vincent Aubin, inspecteur;
 2. MRC de La Matapédia – Règlement 2017-08 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001);
 9. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. ;
 10. Caserne de pompiers :
 1. Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de facture;
 2. Certificat de fin de travaux;
 11. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Règlement 2017-06 – Paiement de facture;
 2. Lot 2 – Rapport ingénierie des matériaux;
 3. Protocole d'entente – Autorisation de signature;
 4. Hydro-Québec – Changement de date de raccordement;
 5. Lot 1 – Avis de modification ADM-3;
 6. Lot 1 – Changement de chargé de projet;
 12. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. ;
 13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 - 1.
 14. Route du Lac-Malcolm;
 1. Règlement 2017-15 décrétant une dépense de 1 989 960 \$ et un emprunt de 1 989 960 \$ pour la réfection de la route du Lac-Malcolm située sur le territoire des municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase – Adoption;
 15. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Stantec Experts-Conseils Ltée – Offre de services architecture;
 16. Ressources humaines :
 1. ;
 17. Réfection rang 2;
 1. Entente de contribution financière – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Signature;
 18. Développement acéricole :
 1. ;

19. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. Bordereau de soumission déposé par Action Progex inc.;
20. Réserves financières :
 1. Matières résiduelles;
 2. Assainissement des eaux;
 3. Eau potable;
21. Réseau chaleur – Agrandissement de la réserve et étendu du réseau au garage municipal – Offre de services Gestion Conseils PMI;
22. Compensations tenant lieu de taxes – Remboursement;
23. Vente de la camionnette usagée Ford F150 année 2005 – Ouverture des offres reçues;
24. Affaires nouvelles :
 1. Centre sportif David-Pelletier – Location Constructions H.L. Thériault inc.;
 2. Grand Prix Cycliste 2018 – 10 août 2018;
 3. Réseau chaleur – Biomasse;
25. Période de questions;
26. Prochaine réunion – 15 janvier 2018;
27. Levée de la séance.

Période de questions :

1. Au sujet de la réclamation de la péréquation, un citoyen s'informe s'il y a des développements?
 2. Monsieur Roméo Beaudin est décédé dans l'incendie de sa résidence à Ste-Luce. Monsieur Beaudin a effectué la cueillette des matières résiduelles pour la municipalité dans les années 90. Le conseil municipal procédera à l'envoi d'une carte de sympathie à sa famille.
-

Administration – Information et suivi du maire :

- 4.1a. Monsieur Marcel Belzile, maire, a assisté à une réunion du Service de développement de la MRC de La Matapédia lundi le 11 décembre. Dix-huit (18) personnes participent à ce comité.
-

- 4.2. Aucune nouvelle déclaration d'intérêts pécuniaires n'est déposée.
-

Dépôt de documents :

- 5.1. Dépôt du courriel de Recyc-Québec concernant les versements de la compensation 2017 pour la collecte sélective des matières

recyclables.

- 5.2. Un questionnaire concernant les consultations prébudgétaires vers le budget 2018 nous a été transmis par monsieur Remi Massé, député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia. Ce dernier doit être rempli et retourné avant le mercredi 20 décembre 2017.
 - 5.3. Une correspondance de Pesca Environnement félicite les membres du conseil pour leur élection en novembre dernier.
 - 5.4. Une lettre nous a été acheminée concernant le bilan de la 10^e édition du Tournoi de golf Sébastien Caron tenue au Club de Golf Revermont d'Amqui le 21 juin dernier et qui a permis d'amasser 10 819.73 \$ remis à différents organismes de la région.
 - 5.5. Dépôt d'une correspondance de la FQM nous informant sur la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* que le ministre des Affaires municipales et l'Occupation des territoires monsieur Martin Coiteux a présentée le 11 décembre dernier.
 - 5.6. Dépôt du tableau concernant les montants de quote-part pour la piscine établis selon le protocole d'entente signé en janvier 2016.
 - 5.7. Dépôt de la correspondance d'Hydro-Québec concernant la demande de modification à la facturation compte tenu des changements de plus de 101 luminaires au sodium pour des luminaires au DEL, moins énergivores que les précédents.
 - 5.8. Groupe RPF souhaite faire le don de vêtements et jouets et s'informe des organismes présents dans notre milieu pour ce genre de demandes.
 - 5.9. Dépôt d'une lettre de la part de l'entreprise R. Bouchard Auto qui demande au conseil municipal des explications concernant la non-utilisation par la municipalité des services offerts par l'entreprise sayabécoise.
 - 5.10. Dépôt d'une correspondance de la part de madame Ginette Vaillancourt concernant une demande de correction du problème qui cause l'accumulation d'eau devant sa propriété du 7, rue Marcheterre.
-

- 6.1. Cette demande de la Gare Patrimoniale/Maison de la Culture et du Comité du Salon des Mots sera étudiée lors des discussions pour la préparation budgétaire 2018.
 - 6.2. Une correspondance de la part du Comité de développement socio-économique de Sayabec (CDSES) informe les membres du conseil municipal que l'entretien de la Baie-de-Charlie et des sentiers Mic-Mac ne fait pas partie des priorités du CDSES pour l'année 2018.
-

Résolution 2017-12-514

**Invitation – OBVMR –
Rencontre pour le Plan
directeur de l’Eau**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’inscrire monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, ainsi que madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux, à la table de travail municipale pour la refonte du Plan Directeur de l’Eau organisée par l’Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) le 1^{er} février prochain à compter de 19 h dans un lieu à déterminer ultérieurement.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-12-515

**Invitation – OBVMR –
Rencontre pour Rés’Alliance**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’inscrire monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, ainsi que madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux, à la table de travail municipale pour le projet Rés’Alliance organisée par l’Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) le 19 décembre prochain à compter de 19 h dans un lieu à déterminer ultérieurement.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 8.1. Monsieur Vincent Aubin, inspecteur municipal, aimerait prévoir une rencontre avec le conseil municipal afin de planifier la présentation de son rapport annuel 2017.
- 8.2. Dépôt de la copie certifiée conforme du règlement 2017-08 modifiant le schéma d’aménagement révisé (règlement numéro 01-200) de la MRC de La Matapédia, concernant la zone 35I.
-

Résolution 2017-12-516

**Caserne de pompiers –
Règlements 2013-03/2015-
01/2016-20 – Paiement de
factures**

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le paiement du décompte #5 à l’entreprise Construction Caron (2007) inc. au cout total de 78 911.01 \$, taxes incluses, pour des frais liés à la construction de la caserne de pompiers à Sayabec.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu’une somme de 72 056.27 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d’emprunt 2013-03/2015-

01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 6 854.74 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

10.2. Dépôt du certificat de fin des travaux préparé par la firme Goulet & Lebel, architectes, en date du 8 décembre 2017.

Résolution 2017-12-517

**Mise aux normes de l'eau
potable – Règlement 2017-06
– Paiement de facture**

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900241734 de l'entreprise Englobe Corp. au cout total de 5 079.03 \$, taxes incluses, pour des frais liés au contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 637.92 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 441.21 \$ seront aussi payés par le règlement d'emprunt puis soumis aux fins de réclamation gouvernementale.

11.2. Dépôt du rapport concernant l'ingénierie des matériaux dans le projet de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 2 préparé par la firme Englobe Corp. en novembre 2017.

Résolution 2017-12-518

**Mise aux normes de l'eau
potable – Protocole d'entente
FEPTEU – Signature**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à notre municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – Dossier 2016109.

11.4. Hydro-Québec nous avise du changement de date pour le branchement du 49, route de Ste-Paule vers le 16 mars 2018.

11.5. Dépôt de l'avis de modification ADM-3 concernant l'ajout de membrane géoroute sur le chemin d'accès aux puits.

11.6. Dépôt d'une correspondance nous informant d'un changement au

niveau du chargé de projet pour le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable – Lot 1. Il s'agit maintenant de monsieur Pierre L'Heureux.

Résolution 2017-12-519

**Règlement 2017-15 décrétant
une dépense de 1 989 960 \$ et
un emprunt de 1 989 960 \$
pour la réfection de la route
du Lac-Malcolm située sur le
territoire des municipalités
de Sayabec, Saint-Noël et
Saint-Damase**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-15

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 989 960 \$ ET UN EMPRUNT
DE 1 989 960 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU
LAC-MALCOLM SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DES
MUNICIPALITÉS DE SAYABEC, SAINT-NOËL ET SAINT-
DAMASE**

ATTENDU QU' un protocole d'entente a été signé le 11 décembre 2017 entre les municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase relative aux travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm, quant au remboursement des annuités rattachées à l'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est admissible à une aide potentielle du Ministère des Transports pouvant atteindre 90 % pour les travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Patrick Santerre, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2017-15 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à la réfection de la route du Lac-Malcolm pour des travaux identifiés sur la carte en annexe « B » et selon l'estimé en date du 24 novembre 2017, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 989 960 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 989 960 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil municipal affecte au paiement d'une partie des dépenses les contributions des municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase selon les clauses de l'entente signée le 11 décembre 2017.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

Estimation préliminaire

Nom du projet
MUNICIPALITE DE SAYABEC Amélioration de la route du Lac-Malcolm

Numéro du projet	
7,3-7085-16-08	
Révision	Date
PIIRL	2016-06-01
MRC	2017-11-24

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Item n°					MONTANT TOTAL CALCULÉ	
					TOTAL	
	Segment (annexe N du PIRRL)	Long. (m)	Larg. (m)	Sup. (m ²)	Prix (\$/m ²) (6.2.1 PIRRL)	
1.	Segment PIIRL SAY-30-02 - Route du Lac-Malcolm, décohesionnement et renforcement	1695,00	6,20	10509	60,00 \$	630 540,00 \$
2.	Segment PIIRL SDA-32-01 - Route du Lac-Malcolm, scellement de fissures	560,00	6,70	3752	4,00 \$	15 008,00 \$
3.	Segment PIIRL SNO-31-02 - Route du Lac-Malcolm, scellement de fissures	730,00	6,50	4745	4,00 \$	18 980,00 \$
4.	Segment PIIRL SNO-31-01 - Route du Lac-Malcolm, reconstruction de la route	1020,00	5,90	6018	90,00 \$	541 620,00 \$
5.	Segment PIIRL SDA-32-02 - Route du Lac-Malcolm, décohesionnement	1437,00	6,20	8909	45,00 \$	400 923,00 \$
	Ponceaux (annexe O du PIRRL)	dia. (mm)	Haut. remblai. (m)	long. (m)	Prix \$/m (Annexe K et 6.2.2 du PIRRL)	
6.	Ponceau P-SAY-30-02-A, remise en état des extrémités	900,00	3,10	22,00	2 495 \$	54 900,00 \$
7.	Ponceau P-SAY-30-02-D, remise en état des extrémités	900,00	4,00	23,00	3 130 \$	72 000,00 \$
8.	Ponceau P-SDA-32-02-A, remise en état des extrémités	600,00	2,30	19,00	1 066 \$	20 250,00 \$
9.	Ponceau P-SDA-32-02-C, remise en état des extrémités	1200,00	5,60	36,00	1 400 \$	50 400,00 \$
	Total					1 804 621,00 \$

Estimation préliminaire

Inclus au prix sommaire à redistribuer (point 6.3 PIRRL)	16%	290 183,06 \$
Contrôle de la qualité	2,4%	36 092,00 \$
Coût directs du projet		1 550 529,94 \$
Frais de publication		300,00 \$
Honoraires professionnels	5,8%	90 231,00 \$
Imprévus	10,0%	164 106,09 \$
Taxes nettes (frais directs et indirects)	4,9875%	90 032,71 \$
Frais de financement	5,0%	94 759,99 \$
Coûts indirects du projet		439 429,79 \$
GRAND TOTAL DU PROJET		1 989 959,73 \$

MRC de la Matapédia

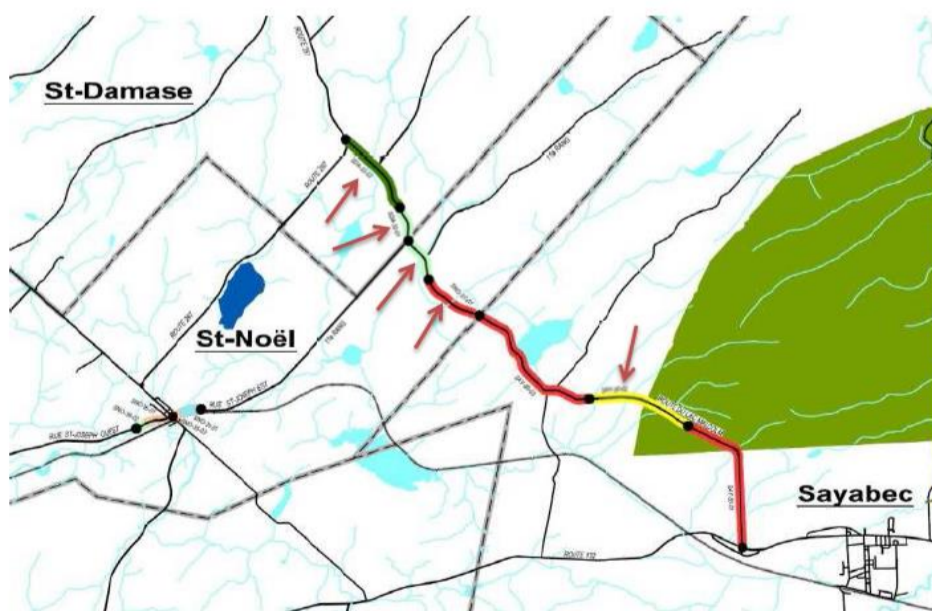
Préparé par : Véronique Bouillon, tech.

Nathalie Lévesque
 Approuvée par : Nathalie Lévesque, ing.
 Date : 2017-11-24

ANNEXE B

SEGMENT PIIRL SAY-30-02, SDA-32-01, SNO-31-02, SNO-31-01 ET SDA-32-02

LOCALISATION DES TRAVAUX (EXTRAIT DU PIIRL)



Résolution 2017-12-520

Remplacement du système de réfrigération – Stantec Experts-Conseils Ltée – Offre de services architecture

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de la firme Stantec experts-conseils Ltée pour la préparation des plans et devis en architecture en lien avec les travaux d'ingénierie pour le remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier tel que présenté dans le document soumis le 29 novembre 2017.

La soumission comprend les travaux suivants :

PHASE 1 : DOSSIER ÉTUDES PRÉPARATOIRES

- Relevé et mise en plan
- Mise en plan CAO.
- Relevé photographique des lieux

PHASE 2 : DOSSIER ESQUISSES

- Législation et réglementation.

PHASE 3 : DOSSIER PRÉLIMINAIRE

- Préparation des plans et devis préliminaires.
 - o Précision des proportions.
 - o Description de matériaux.
 - o Élaboration des méthodes et détails de construction.
- Rencontres au besoin.
- Estimation du coût des travaux.
- Approbation des plans et devis préliminaires par le client.

PHASE 4 : DOSSIER DÉFINITIF

- Préparation des plans et devis définitifs.
- Rencontres au besoin.
- Estimation du coût des travaux.
- Approbation des plans et devis définitifs par le client.

PHASE 5 : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- Émission des documents d'appel d'offres.
- Émission d'addendas, si nécessaire.
- Analyse des soumissions.
- Recommandations au client.

PHASE 6 : DOSSIER ADMINISTRATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION (N/A)

- Représente le client auprès de l'entrepreneur général.
- Suivre la réalisation des travaux en fonction des documents émis.
- Conseiller le client et lui faire le suivi sur l'évolution du projet.
- S'assurer d'un contrôle des coûts et gérer les modifications, si nécessaire.
- Émettre les différents documents de suivi des travaux.

Les honoraires sont ventilés de la façon suivante :

Phases	Honoraires ventilés	Honoraires
Phase 1	4 250.00 \$	
Phase 2	440.00 \$	
Phase 3	5 450.00 \$	
Phase 4	10 525.00 \$	
Phase 5	690.00 \$	
Total phases 2 à 6		21 355.00 \$
Phase 6	- \$	
Grand Total		21 355.00 \$

Les taxes sont applicables en sus des montants indiqués.

Résolution 2017-12-521

Réfection du rang 2 et de la route Pouliot – Entente de contribution financière – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Signature

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de contribution financière pour l'élaboration des plans et devis en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales intervenue entre le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports et la municipalité de Sayabec portant le N°RIRL-2017-533A.

19.1. Bordereau soumission Action Progex inc.

Résolution 2017-12-522

Réserves financières – Matières résiduelles, assainissement des eaux, eau potable

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'affectation des sommes suivantes à leur réserve financière respective :

- Matières résiduelles : 1 889 \$
- Assainissement des eaux : 11 233 \$, incluant la tarification de 10 \$/branchement à notre réseau de gestion d'eaux usées.
- Eau potable : 19 690 \$

Résolution 2017-12-523

Réseau chaleur – Agrandissement de la réserve et étendu du réseau au garage municipal – Offre de services Gestion Conseils PMI

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de Gestion Conseils PMI pour la préparation du projet d'amélioration du réseau de quartier selon l'analyse des points suivants : l'augmentation de la capacité de la réserve biomasse, l'allongement du réseau vers le garage municipal, le calcul du potentiel de raccordement de l'immeuble 16 logements, le calcul de la puissance et l'installation d'une génératrice d'urgence pour l'hôtel de ville et le réseau biomasse.

La proposition, au cout total de 2 970 \$, excluant les taxes, se détaille

comme suit :

	Temps	Taux	Total
Étude du potentiel économique sur l'augmentation du volume de la réserve biomasse;	10	70 \$	700 \$
Analyse technique et économique du prolongement du réseau chaleur vers le garage municipal;	4	70 \$	280 \$
Calcul des besoins calorifiques du projet 16 logements et raccordement sur le réseau chaleur;	2	70 \$	140 \$
Analyse des besoins de puissance et de coûts afin d'installer une génératrice d'urgence couvrant tout le bâtiment de l'hôtel de ville et de la chaufferie à la biomasse;	3	70 \$	210 \$
Dépôt du rapport à la direction générale de la municipalité pour approbation;	2	70 \$	140 \$
Préparer et déposer pour la municipalité une demande d'aide financière au programme fédéral (FCM).	25	60 \$	1 500 \$
			2 970 \$

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 25 % à l'acceptation de l'offre de services;
- 50 % au dépôt du rapport pour approbation;
- 25 % au dépôt de la demande d'aide au FCM.

Résolution 2017-12-524

Compensations tenant lieu de taxes – Remboursement

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le remboursement d'un montant de 776 \$ au ministre des Finances pour un ajustement au programme de la bonification des compensations tenant lieu de taxes suite aux modifications relatives aux exercices financiers 2014-2015.

Résolution 2017-12-525

Vente de la camionnette Ford F150 rouge année 2005

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire vendre la camionnette usagée Ford F150 rouge année 2005;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été effectué dans le journal Brick à Brack et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre :

- 1- Monsieur Claude Dumais 1 050 \$
- 2- Monsieur Michel Durette 200 \$
- 3- Monsieur Richard Charest 2 230 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est par proposé monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire la vente, telle que vue, de la camionnette usagé Ford F150

rouge année 2005 au plus haut soumissionnaire, soit monsieur Richard Charest, pour un montant de 2 230 \$, plus la TPS. La TVQ sera payée directement à la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

Par la même résolution, les membres du conseil mandatent monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux public, à effectuer, pour et au nom de la municipalité, la transaction de vente et les changements nécessaires auprès de la SAAQ.

Résolution 2017-12-526

Centre sportif David-Pelletier – Location d'espace par Téchéal

Proposé par monsieur Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la proposition de location d'un espace par Téchéal aux fins de formation à l'intérieur du Centre sportif David-Pelletier tel que soumis par Groupe RPF le 31 octobre dernier.

La location comprend deux (2) espaces soit :

- Un espace de 7' x 14' où une structure en échafaudage tubulaire sera installée et servira à la formation pratique de sauvetage en hauteur. Cette structure sera sécurisée pour ne pas être accessible au public.
- L'utilisation du hall d'entrée avec tables et chaises en place pour la formation théorique.

L'utilisation des espaces sera faite en coordination avec la municipalité afin de ne pas nuire aux activités sportives prévues au calendrier.

Le cout pour la location des espaces sera de 100 \$ par mois plus taxes, facturé aux trois (3) mois à Téchéal, tant et aussi longtemps que la structure sera en place.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2017-11-469.

Affaires nouvelles :

- 24.2. Le Grand Prix Cycliste revient dans notre municipalité cette année pour le critérium qui sera présenté dans les rues de la municipalité le vendredi 10 aout 2017.
- 24.3. Pour vérifier les caractéristiques de la biomasse livrée, monsieur Patrick Santerre, conseiller, a vérifié les couts d'une balance et d'un four pour équiper la municipalité. Il nous fera un retour à ce sujet lors d'une réunion ultérieure.

Période de questions :

1. Madame Marie Élément s'interroge si la résolution 2017-06-275 la mandatant comme représentante de la municipalité sur le Comité provisoire des OMH de La Matapédia est encore valide. Les membres du conseil réitèrent son mandat par résolution.
-

Résolution 2017-12-527

**Regroupement des OMH –
Nomination d'un
représentant**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer le mandat de madame Marie Élément à titre de représentante de la municipalité de Sayabec sur le comité provisoire des OMH de La Matapédia.

Période de questions (suite) :

2. Qui entretient la route 132 et la rue Fenderson? Les rues étaient glacées et très glissantes dernièrement.
 3. Qui coupe du bois sur le long de la route de Ste-Paule? Ces travaux sont faits par Hydro-Québec.
-

Résolution 2017-12 -528

Levée de la séance

Proposé par madame Diane Pineault, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 41.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier